



# CONSEIL MUNICIPAL

A la demande du préfet de la Seine-Maritime, Pierre-André Durand, le Conseil Municipal, prévu le lundi 6 juillet est reporté. Il permet ainsi, d'effectuer la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le prochain Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire :

**Le Vendredi 10 Juillet 2020**

**A 17h30**

**A la salle de Conseil**

- Face à la pandémie du COVID-19, le minimum de membres requis à la salle de Conseil est de cinq présents. Les autres conseillers et le public pourront assister au conseil par internet sur ZOOM.

Lien de la téléconférence : <https://zoom.us/j/93252400585>

## Ordre du jour

- ➔ Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales ;
- ➔ Indemnités des élus ;
- ➔ Délégations du conseil municipal au Maire ;
- ➔ Nominations de délégués (ADICO, correspondant défenses, CNAS) ;
- ➔ Création de la commission des impôts directs ;
- ➔ Avenant n°1 : Convention des répartitions des charges financières induites par le déploiement à compter de 2020 du dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports au sein de la commune du Mesnil-Esnard ;
- ➔ Fixation du nombre de conseillers municipaux au sein du conseil d'administration du C.C.A.S
- ➔ Règlement de la Cantine et de la Garderie pour l'année scolaire 2020/2021.